



Forfait mobilité durable

L'accord a enfin été signé. Le personnel de l'EFS pourra donc bénéficier d'un « forfait mobilité durable ». Ce forfait est cumulable avec la participation de l'employeur sur les frais de transport en commun, si le personnel utilise les deux modes de transport pour se rendre sur son lieu de travail sur une même journée.

Transports concernés par le forfait mobilité durable

- Vélo mécanique ou à assistance électrique
- Co-voiturage (en tant que conducteur ou passager participant aux frais)
- Engin de déplacement personnel motorisé (trottinettes ...)
- Services de mobilité partagée (article R. 3261-13-1 du code du travail)
- Services d'autopartage de véhicules à moteur à faibles émissions (véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène).

Moins de 30 jours

0 €

Entre 30 et 59 jours

250 €

60 jours et plus

350 €

Comment bénéficier de ce forfait mobilité durable ?

Chaque début d'année, l'EFS transmettra un formulaire dans le cadre de la participation aux frais de transport de l'établissement (voiture, transports en commun ...). Ce forfait sera versé tous les ans au regard de l'année N-1 avant le 30 juin.

Première application : lors de la campagne de 2026, les salariés auront la possibilité de demander le forfait mobilité durable pour l'année 2024 et 2025.

Pourquoi certains autres transports durables ne sont pas pris en compte ?

Les transports concernés par le forfait mobilité durable ont été définis par le législateur. Il n'est pas possible d'y déroger sans conséquences fiscales pour le salarié et l'employeur

Transformation et stratégie de l'EFS

Depuis plusieurs mois, l'EFS a lancé sa transformation. **FO** considère qu'elle est indispensable, puisque l'organisation actuelle n'est pas suffisamment efficace. Mais la direction confond transformation et efficacité. **FO prône une transformation de l'établissement pour améliorer les conditions de travail du personnel et ainsi apporter un service de qualité aux donneurs et aux patients.**

Les débuts de la transformation ne vont pas dans ce sens, bien au contraire. Le personnel constate une dégradation de ses conditions de travail et des évolutions d'organisation, avec des impacts forts sur la vie personnelle.

L'ambition plasma en est un exemple. Ce projet conduit à des modifications des conditions de travail et malheureusement pas en vue de leurs améliorations. On note de perpétuels changements d'horaires d'ouvertures de maisons du don, afin d'accroître fortement les prélèvements de plasmas d'aphérèse sur ces sites fixes, impliquant une augmentation de la charge de travail, de la conciliation vie personnelle et vie professionnelle, et sans dialogue social.



Où en sommes-nous des 450 recrutements annoncés au tout début de ce projet « ambition plasma » ? La désertification des médecins ou l'absence de volonté de leur recrutement nous laisse perplexe. Qui assurera l'assistance médicale à court terme ? Va-t-on connaître un nouveau glissement des tâches, comme nous l'avons connu avec les entretiens pré-don infirmiers ?

FO demande au Président de l'EFS une révision de cette stratégie de transformation, pour mettre dans les paramètres d'étude du projet de transformation : l'amélioration des conditions de travail et des horaires de travail.

L'enjeu du COP 2025-2028 (Contrat d'objectifs et de performance) présenté au travers de ses 4 axes est encore une fois révélateur de la politique de notre établissement. Faire toujours plus sans ressources et donc sans possibilité d'augmenter les rémunérations des salariés.

Dans nos services, nous constatons un fort turn-over. Cela a pour conséquence une perte de compétence, des formations à gérer, une charge de travail reportée sur le personnel expérimenté et des contraintes horaires pesant toujours sur les mêmes personnes. Mais la direction ne se sent pas concernée, car elle n'est pas impactée. La santé du personnel, tant physique que psychologique, ne l'intéresse pas.

Vous n'êtes que des pions qui seront sacrifiés dans le cadre de la stratégie de l'EFS !!!



Révision du système de classification et rémunération

Les fiches descriptives des emplois sont en cours d'élaboration par la direction. Ces fiches seront ensuite corrigées par les organisations syndicales représentatives nationalement. **Acteur au quotidien pour notre établissement, qui mieux que vous est en mesure de vérifier ces fiches ? Nous vous proposons de contribuer à la relecture de la fiche concernant votre emploi.**

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter sur contact@fo-efs.org.

Les négociations sur le nouveau système de classification et de rémunération sont un enjeu primordial pour chacun d'entre nous.

Ce nouveau système doit nous permettre d'assurer des rémunérations à la hauteur de notre contribution au sein de l'EFS, équitable, et avec un vrai parcours professionnel qui permettra à chacun de développer ses compétences.

Dans le même temps, le syndicat Force Ouvrière a demandé l'ouverture de négociations pour conduire à un accord permettant d'améliorer les conditions de travail et une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. L'amélioration de ces deux points pourrait permettre d'apporter plus de satisfaction au personnel.



Baromètre social

Le baromètre social a été mis en place par les organisations syndicales représentatives et la direction par le biais d'un accord. **Ce baromètre social est indispensable pour évaluer la situation sociale de l'EFS et faire prendre conscience à la direction des difficultés que vous rencontrez dans votre quotidien.**

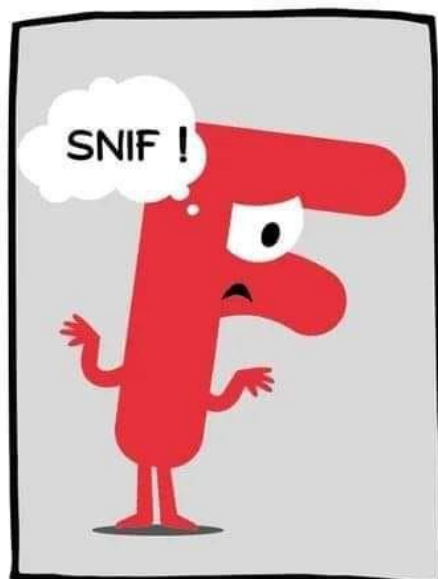


Le bilan du baromètre social nous permettra de démontrer l'urgence de la situation et de pousser la direction à entamer des négociations pour résoudre les problématiques impactant le personnel.

MERCI de votre participation !!!



Adhérer à **FO** : C'est être...
INFORMÉ, CONSEILLÉ ET DÉFENDU



NOTRE PORTE EST TOUJOURS OUVERTE



Rejoignez **FO-EFS**